Durocher FRC 2:12447
Case FRC 18177

RÉPONSE

D'UN

SANS CULOTTE

Aux Réflexions de Necker sur le Procès de Louis Capet.

Un seul entre tous les adjudans de Louis Capet dans les horribles déprédations dont la France doit encore gémir tant de siècles, entre en lice et se déclare le champion du plus scélérat des descendans de l'usurpateur Hugues.

Cet homme, trop fameux dans les fastes honteux de l'agiot, devait s'intéresser au sort du chef d'un gouvernement sous lequel il a pu impunément achever la ruine du peuple français. Je ne m'étonne donc pas de ces élans de sensibilité jettés çà et là au milieu de ses prétendues réflexions, puisqu'il a l'impudeur de vouloir se remontrer sur la scène, malgré tous les motifs puissans qui devaient l'engager à rester pour jamais dans l'oubli le plus profond, et à ne pas réveiller l'horreur que son nom seul inspire à tous les français.

Il a cependant raison de parler dans sa première note de la faiblesse de sa défense pour son criminel client; mais comment ose-t-il dire qu'il a pris soin de n'offenser personne, quand voulant moraliser à chaque phrase, il insulte à chaque mot à ce que la saine morale offre de plus sacré dans les élémens de tout gouvernement supportable.

THE NEWBERRY LIBRARY

Il prétend n'offenser personne, quand parlant du tribunal auguste revêtu de tous les pouvoirs du vrai souverain, de la nation entière, il l'appelle un tribunal prévenu contre son client.

Je dirai la vérité. Il serait impossible de trouver des hommes qui ne fussent pas indignés de ses vices et bien pénétrés de l'amas de crimes amoncelés sur sa tête : alors et sous ce rapport seul, je défie les législateurs les plus impartiaux de composer un tribunal non prévenu.

Suivons notre vampire hypocrite dans ses assertions aussi faibles que mensongères. » Le roi, « dit-il, entouré d'une armée fidelle et dans la « plénitude de ses forces, a posé lui-même des « bornes à son autorité ».

Est-ce en renouvellant l'une des plus fortes inculpations que l'on défend un criminel ?

La France se souvient encore en frémissant de ce rassemblement de troupes fait auprès de Versailles et dans les environs de la Capitale ; pour effrayer les mêmes hommes dont on attendait de nouveaux moyens pour subvenir aux profusions horribles de la cour.

Cette cour gangrénée ne soupçonnait pas le dégré de lumières où les français venaient de monter tout-à-coup à la lueur du sinistre flambeau qui éclairait les malheureux débris des ressources nationales. Elle ne soupçonnait pas l'énergie du français, parce qu'elle le croyait encore plongé dans la superstition et livré à cette plate idolâtrie dont elle avait tant et si longtems mesusé.

Oui Louis XVI était bien entouré d'une armée fidèle ; mais c'est aux loix de l'honneur et de l'humanité que les rois et leurs suppôts ne connaissent pas ; non pas de ce faux honneur que les tyrans font consister à massacrer

impitoyablement ce que l'homme à de plus cher au premier signal du despote et de ses agens, où a répandre son sang pour satisfaire les vengeances particulières d'une poignée de scélérats.

Louis XVI poser des bornes à son autorité !... Il est tems de lever le masque imposteur dont s'est couvert le traître, et dont voudraient encore le décorer ses défenseurs.

Depuis trop longtems les droits et les usurpations des parlemens, les richesses exhorbitantes et conséquemment le pouvoir énorme du clergé, les prétentions insolentes de la haute noblesse génaient les rois. Ils n'étaient pas assez puissans pour abattre de leur autorité tous ces orgueilleux entours du trône, qui sans considérer les intérêts du peuple qu'ils traitaient en esclaves ; mettaient cependant un frein à l'autorité arbitraire d'un seul.

Il fallait par une conduite artificieuse capter la bienveillance du peuple sans lui laisser prendre trop d'empire, et l'armée devait remplir ce dernier but du tyran en ramenant à sa volonté celui des trois ordres qui s'en éloignerait davantage. Ainsi tous trois devaient être dupes d'une trame depuis longtems ourdie.

Ainsi l'assemblée des états généraux nécessitée par une trop longue succession de crimes commis tantôt par les rois, tantôt attribués avec raison aux deux ordres privilégiés, ne devait servir qu'à tromper les trois ordres et à mettre entre les mains de Louis la verge du despotisme.

Necker! Tu nous rappelles ce moment d'erreur enthousiaste où sans approfondir les motifs criminels de la captieuse condescendance du plus faux des humains, un peuple abusé

donna au tyran le beau nom de Restaurateur de la liberté française ! C'est bien à toi, son infâme coopérateur, à nous rappeller nos sottises, ou à en faire un titre de défense pour ton maître en friponneries !

Tu te souviens sans doute aussi de ces momens de honte où le français dupe de tes fausses vertus, te couronnait et t'appellait le Sauveur de la patrie ! avais-tu plus que lui mérité cette épithète brillante, t'a-t-elle sauvé de l'opprobre auquel ton nom est condamné ? Te sauverait-elle du supplice que la loi doit infliger aux monstres de ton espèce, si jamais le pays que tu habites venait à faire partie de la république française.

Non ; rien ne te sauverait de la juste peine due à ta criminelle hypocrisie, comme rien ne te sauvera de l'indignation universelle.

L'univers effectivement est attentif à cette grande cause. Il attend avec impatience le jugement de ce procès deja trop retardé par les menées sourdes du reste impur de nos ennemis intérieurs. Tous les peuples aspirent à voir cesser, par la chûte du plus criminel des rois, cette lutte peu douteuse entre les peuples raisonnables et leurs chefs coupables déja proscrits par le cri unanime de la liberté qui semble ne s'être pas en vain fait entendre d'un pôle à l'autre. Le français vainqueur de cette horde barbare coalisée pour sa perte, devenu le sauveur du genre humain, ne laissera pas indécise cette cause dont le succès désormais infaillible va faire le bonheur du monde.

Tu oses invoquer la divinité !.. Et tu te déclares le défenseur d'un roi ! Si tu crois que jamais l'Être Suprême ait daigné parler aux hommes ou leur révéler de grandes vérités ; son-

ge au jugement qu'il a porté lui-même des vices qui constituent la royauté et de la terreur que les peuples doivent concevoir de la domination d'un seul quand il voulut sauver son peuple chéri d'un fléau aussi dangereux.

Je conçois que ta jérémiade paraîtra pénétrer quelques-uns de ces prétendus monarchistes, modérés ou faux amis du ci-devant roi; je conçois même qu'ils chercheront à étendre le nombre de tes prosélites ; mais jamais tes lâches partisans ne séduiront la saine partie de la nation française.

Après avoir été si long-tems le témoin de la grandeur de ce peuple que tu calomnies en paraissant le plaindre, après avoir vu ton abominable client tant de fois coupable, et tant de fois pardonné, tu devais éviter de révolter toutes les ames honnêtes et sensibles en nous parlant de ses vertus et de ses sacrifices.

Ces vertus que tu nous vantes sans les peindre, je vais les esquisser. Ces sacrifices dont tu l'honnores sans en faire preuve, je vais les mettre dans leur vrai jour.

Tu lui donnes une ame sensible ! Sans doute la sensibilité vraie consiste à apprécier le premier de tous les biens, la liberté phisique. Sous quel règne a-t-elle été plus attaquée par l'autorité arbitraire ? Elle consiste à tout employer de la part d'un roi qui doit être le père de son peuple, pour assurer la subsistance et la propriété de ses sujets. Sous quel règne la licence de l'agiot l'ennemi le plus cruel de la société a-t-il régné avec plus de fureur et plus impunément ? Tu le sais et si tu savais aussi bien rougir, la pudeur t'imposerait silence. Quant à la propriété du pauvre, combien n'a-t-elle pas été attaquée par tous les abus de la hié-

rarchie du pouvoir, et quel frein a-t-il fermement voulu mettre aux persécutions sans nombre de tous ses agens.?

Elle consiste enfin la sensibilité, à assurer aux sujets la liberté morale et son ombre seule effrayait le chef comme tous les membres de ces deux castes coupables qui ne s'occupent encore aujourd'hui que de persécutions.

Parlerais-je de ses vertus privées. La première sans doute d'un chef de famille est de mettre des bornes à l'indécence de la conduite et à la prostitution d'une épouse qui nous retrace tous les vices de la trop fameuse Eléonore, et qui joignait à son infâme débauche la haine invétérée de son ambitieuse famille pour le peuple français. Loin delà, notre insoucieux monarque livré à la plus avilissante passion, s'étourdissait et sur le déshonneur de sa couche, et sur les malheurs où les horribles profusions de la nouvelle Messaline plongeaient l'état, en rendant inévitable la banqueroute la plus avilissante pour une grande nation, qu'elle eut forcé à l'ingratitude la plus criante envers des créanciers de bonne foi.

Quels sont donc aussi ces sacrifices tant vantés ? La France entière lui en connait-elle d'autres que ses profusions pour satisfaire aux dépenses révoltantes du plus libertin de ses frères, et de cette même épouse qui épuisant à plaisir les dernières ressources de la France, soutenait la guerre de l'Empire contre le Turc, et préparait ainsi à Joseph son frère chéri, tous les moyens d'attaque que pourrait lui inspirer son insatiable ambition, contre la France à qui elle enlevait tous les moyens de défense.

Tu veux le placer dans une sphère différente des autres hommss ; j'y consens parce que je

mais avec tout l'univers que ce qui n'est qu'une faute légère dans un particulier, devient dans un roi un crime d'autant plus énorme que les suites pèsent sur l'universalité de l'Empire, que conséquemment sa moindre vertu doit être une attention continuelle sur lui-même et sur sa famille.

Tu fixes d'abord tes regards, pour la défense de son procès, sur cette horrible journée du 10 août qui a mis le comble aux crimes du traître, journée si bien préparée par l'or de la liste civile répandu avec profusion, parmi les suisses de la garde que l'on avait rassemblés imperceptiblement depuis plus de quinze jours, conjointement avec tout ce que Paris pouvait renfermer de traîtres capables de se vendre au tyran pour renouveller une saint-Barthélemi, que l'énergie du peuple a fait avorter en précipitant le dénouement de la trame.

Tu compares la conduite de Louis dans les deux journées du 20 juin et celle du 10 août! L'homme impartial en condamnant la dissimulation révoltante de sa conduite du 20 juin, n'en est que plus indigné de l'atrocité de celle du 10 août.

En effet, si le 20 juin Louis eut couru quelque risque pour sa vie, qui eut pu le défendre de la juste fureur d'un peuple alors tout-puissant, s'il n'avait encore eu plus de vertus et d'humanité que d'indignation.

Accordes, si tu le peux, cette dissimulation du tyran se couvrant du bonnet de la liberté et promettant au peuple de remplir tous ses devoirs, avec la proclamation du 21 répandue et affichée avec profusion dans tout le royaume, proclamation mensongère qui ne tendait qu'à mettre les habitans de Paris en butte à la

haine de tous les départemens, en les peignant comme des brigands pour qui rien n'était sacré, tandis que la veille il déclarait ne rien craindre au milieu de son peuple.

Revenons à la journée du 10 août. Un décret avait depuis longtems ordonné le départ des suisses; mais l'exécution de ce décret eut rompu le projet d'assassinat depuis longtems conçu par l'illustre famille et le comité autrichien. Le ministère d'accord avec Louis paralisait la volonté du peuple et le courage de ses défenseurs. La cour d'un côté servait l'ennemi qu'elle voyait avec plaisir porter le fer et la flâme au sein du royaume et de l'autre elle fesait enrôler à Paris tout ce qu'il contenait de scélérats et fesait filer dans le château des Tuileries tout ce que les casernes de suisses renfermaient de soldats. Le tyran comptait déjà à l'abri de ses proclamations avoir assez endormi le peuple pour pouvoir tranquilement préparer le massacre et l'incendie de la capitale et à l'aide de la terreur et des prussiens reprendre la verge dont la raison l'avait dépouillé,

Abusé par ses courtisans pervers, il avait oublié qu'un génie bienfaisant veillait sur la conservation de notre bel Empire et déjouerait sans cesse l'ambition de ses prétendns alliés, qui ne prétendaient que renouveller en France les scènes malheureuses dont gémira long-tems la Pologne.

Le peuple inquiet devoir renaître l'impudence de tous les ennemis de la révolution, des mouvemens du château, de l'amas d'armes qui s'y faisait journellement, des dépenses multipliées des soldats et bas-officiers suisses et enfin des fausses patrouilles rencontrées de momens à autres autour de ce repaire, le peuple dis je se consulte, il s'adresse à ceux des députés de la lé-

gislature qui avaient mérité sa confiance et les presse de tout employer pour sauver l'état en danger. La réunion des braves fédérés avec les habitans de Paris que la cour avait cherché à désunir, se fait à l'instant et l'on se propose de faire au roi un message pour lui demander son dernier mot et savoir enfin s'il voulait être le roi des français où celui de Coblentz.

La certitude de la perfidie de la cour force les citoyens à se tenir sur leurs gardes. Ils arrivent en armes sur le carrouzel et dans les entours, mais la plupart dépourvus des munitions qui abondaient au château par la trahison des chefs de la garde nationale parisienne. Les braves marseillais se présentent avec l'esprit de paix pour faire le message au roi : les suisses les accueillent en jurant de ne point tirer sur le peuple, et au moment où nos fédérés se livrent à la sécurité, le feu le plus vif part de tous les points des cours et du château : la garde bourgeoise est assassinée dans l'intérieur et le peuple chargé au dehors. La rage qu'inspire cette horrible perfidie ne laisse plus de frein à la juste fureur du peuple qui devient assaillant et balaye en un instant les satellites du lâche tyran qui, pour fuir le danger auquel il livrait ses esclaves, était allé se mettre sous la sauvegarde des législateurs.

Je ne retracerai point ici toutes les scènes de cette journée mémorable, il faudrait remettre sous les yeux de la nation des fautes que sa grandeur lui a fait pardonner à tant d'hommes livrés à Louis et qui dans les bataillons semblaient vouloir favoriser la tyrannie. Sans doute le repentir les rendra dignes de la générosité du peuple français.

Examinons ce que Necker appelle les bien-

faits de son maître. L'abolition des corvées et du servage, l'établissement des administrations provinciales et enfin l'assemblée des états généraux.

Il nous rappelle avec emphase ces différens actes de la nécessité, comme s'ils n'étaient émanés que de la sensibilité du roi, mais qui croit-il séduire par ses peintures outrées d'une bonté d'âme dont le problême est déjà tout résolu ?

Depuis près d'un siècle la philosophie en dépit des persécutions de la cour et du clergé répandait sur la surface de la France une lumière aussi pure et aussi utile aux peuples qu'elle était nuisible au charlatanisme de l'un et à la voracité de l'autre. Les réclamations fortes et multipliées du pauvre ne pouvaient plus se faire longtems entendre envain, les corvées et le servage inventés par l'insatiable avidité des conquérans tous usurpateurs, et maintenues par la barbarie de leurs cruels successeurs étaient devenus en horreur aux peuples éclairés : le roi voulut se faire un mérite du sacrifice de ce qu'il ne pouvait plus maintenir et voici ce qu'il se dit à lui-même. « Dans l'épuisement des » finances et le besoin de nouveaux impôts, » il faut capter la bienveillance du peuple qui « pénétré de reconnaissance pour son propre « ouvrage dont je saurai m'attribuer la gloire, « en sera plus facile et à séduire et à pressurer ». Et ses agens en criant merveille, surent encore fasciner les yeux du vulgaire et lui faire un devoir de reconnaissance pour ce qui n'était que le fruit de la nécessité.

Ce régime odieux d'administration des intendans, leur cupidité, leur système désolant de répartition des impôts, l'agiotage infâme qu'ils employaient pour acquérir des fortunes mons-

trueuses qui seules suffisaient pour déposer contre eux, la misère du peuple qui déja laissait appercevoir le désespoir prêt à éclater, tout fesait au tyran la loi impérieuse de changer ce mode onéreux pour la nation et dispendieux pour le trésor épuisé : la cour, fertile en expédiens, se proposa de tirer encore un parti avantageux de cette circonstance, et sans décharger le peuple, de réchauffer son amour si mal payé en attribuant à la bienveillance du monarque une réforme dont lui seul devait tirer le fruit ; et effectivement tous ceux à qui leur ineptie cachait le bout d'oreille, furent flattés d'une administration prétendue populaire : de là les assemblées provinciales.

Venons enfin à ce grand cheval de bataille de nos ennemis, et conséquemment de Necker, à l'assemblée des états-généreux.

Jettons d'abord un regard sur les dernières assemblées de ce genre, appellées et tenues par les prédécesseurs de notre dernier roi. Ont-elles jamais été appellées par d'autres motifs que par le besoin d'argent ? ont-elles jamais été dissoutes autrement que par les persécutions et la perfidie des rois ? Et jamais la France avait-elle été plongée dans un abîme plus profond qu'à l'époque de 1789.

Calonne, bourreau d'argent, déprédateur lui-même, mais homme d'état dans l'acception de la cour et versé dans les opérations de finance, avait, avant cette époque, senti qu'un seul moyen pouvait encore promettre le retard de la banqueroute et fournir aux profusions de la famille royale et des courtisans.

Il avait cru, pour préparer les esprits, devoir, à tel prix que ce fut, acheter des créatures avant de proposer son projet bien conçu d'impôt ter-

ritorial et du timbre. Les parlemens et la noblesse furent assez puissans pour s'opposer à cette mesure, et dès lors on ne vit plus de ressource que dans les états-généraux où les ordres privilégiés se flattaient d'avoir assez d'empire pour rejetter toute la dette de l'état sur la masse du peuple, et de conserver, avec la jouissance de leurs usurpations, le droit de dévorer dans l'inaction la substance du reste de la nation.

L'ambitieux et imbécile Brienne n'avait leuré la cour que d'un fol espoir et tous les tours de gibecière de l'agioteur Necker ne suffisaient plus malgré ses emprunts multipliés pour subvenir à toutes les dépenses des cours de Versailles et de Vienne

Envain tous les genres de commerce et d'escroquerie avaient été par lui mis en œuvre pour dorer la pilule au peuple, il fallait mettre au jour le déficit effrayant et le roi dans son infinie bonté et pour rappeller l'amour bien justement affaibli du français appella ces fameux états généraux qui pour le bonheur du genre humain, ont su, aprés avoir pris le titre d'assemblée nationale, mettre un frein aux injustes prétentions de nos maîtres, avant de se livrer à la corruption.

La cour et les deux ordres pourris d'orgueil, indignés de trouver des hommes raisonnables et raisonnans parmi ce peuple qu'ils croyaient encore traîter en esclaves crut que l'armée qu'on avait eu soin de réunir à proximité, les vengerait de la confiance du peuple dans ses représentans et de la sagesse de ceux-ci dans leurs délibérations.

Le roi de France au milieu des ses états déclara la guerre aux français et quelques satellites du tyran se disposèrent à la faire ; mais, ô vicissitude des choses humaines ! l'énergie du

peuple fit cesser cette guerre dès le premier choc et l'on vit tous les lâches suppots du traitre Capet, pour lui laisser encore une apparence de vertu, prendre sur eux tout le crime et aller mendier dans les cours voisines le moyen de venir ruiner leur patrie et rétablir sur les décombres fumans de la plus belle partie de l'Europe, le régime fiscal et féodal qu'ils voyaient tomber en ruine.

L'artificieuse hypocrisie de Louis et du reste le plus méprisable de sa cour se vit donc déchue de ses prétentions et les yeux du peuple furent ouverts.

Je ne m'étendrai pas sur toutes les menées sourdes, sur toutes les grimaces de Louis XVI, sur les différens masques dont il s'est couvert depuis ce moment, ni sur les déguisemens que ses criminels amis lui ont fait prendre pour rappeller le français à ce caractère de faiblesse qui depuis tant de siècles lui fesait bénir ses bourraux en s'en faisant des idoles.

Cent fois coupable et cent fois pardonné, Louis seize a trop éprouvé la bienveillance et la générosité du peuple pour ne pas se rendre cette justice, qu'il doit avoir épuisé tous les sentimens d'humanité qu'un reste de pitié seule pourrait, depuis quatre ans, lui avoir conservé. Sa conscience est sans doute pour lui le bourreau le plus cruel; et que n'est-il possible de l'abandonner à ce tourment intérieur, mille fois pire que la mort; mais la loi la plus sacrée, le salut de vingt-quatre millions d'hommes exige qu'il soit jugé; et la gloire de la France attachée au jugement de la génération actuelle et des générations futures veut qu'il soit puni.

Pour qui son intelligence avec ses frères et tous nos ennemis, peut-elle être douteuse d'a-

près le choix de tous ses agens, tant intérieurs qu'extérieurs, quand on l'a vu sans cesse retarder la notification des infractions de nos voisins aux traités et à la bonne harmonie pour reculer les préparatifs nécessaires et se dispenser de mettre sur pied des forces capables de repousser les agressions sans nombre de la fameuse coalition des rois. Quand on l'a vu à son départ du 20 juin 1791 laisser l'infâme protestation qui devait lui enlever à jamais toute confiance, ramené ensuite sans son frère le tartuffe qu'il avait eu soin de faire suivre une autre route pour échapper mieux à la poursuite des patriotes, il dit qu'il ne s'était décidé à s'éloigner de la capitale que parce qu'il ne pouvait croire que son vœu fut celui de tout l'empire; mais qu'enfin persuadé par les preuves qu'il venait d'en acquérir, il serait désormais fidèle à ce même vœu; qu'ensuiet mettant des entraves à tout ce qui pouvait concourir ou au bonheur ou aux vengeances trop justes de la nation, on le vit soudoyer à grands frais les écrivains contre-révolutionnaires; pervertir, à force d'or, ceux des législateurs dont il avait éprouvé l'énergie et enfin tout préparer pour que la fatale révision d'une constitution achevée à son gré, et parfaitement incohérente avec ses bases, ne fut point soumise à la censure d'un peuple trop éclairé pour laisser remettre entre ses mains le pouvoir de faire le mal impunément.

Je ne sais par quelle fatalité les agens du tyran étaient parvenus à former sa maison constitutionnelle d'hommes pour la plupart proscrits par la constitution; comment il avait lui-même assoupi le peuple à ce dégré qui a manqué de lui être si funeste, comment enfin ce peuple a eu la vertu de retenir son indignation; ce que

je sais avec toute la France, c'est que la vie du plus méprisable des rois, n'a jamais été plus respectée et moins en danger qu'au milieu de la foule innombrable des français patriotes par lui tant de fois trahis.

Il convenait encore à l'empyrique Necker d'entreprendre par cette défaite de paiemens arriérés de défendre les paiemens faits à l'ancienne maison du roi: mais ce retour là n'est pas adroit, et la munificence du monarque était un crime, puisque c'était à nos plus furieux ennemis que passait cet argent, et que sous ce rapport un semestre après leur licenciement était un moyen dans leur mains de s'occuper à l'aise de la ruine de leur patrie.

J'aime à le voir s'extasier sur ce mouvement généreux et nous parler, sous le rapport de la générosité, de l'habitude du roi. Qui donna jamais moins que lui, moins que tous les membres de sa famille, de preuves de générosité? Non, ce n'a jamais été la vertu favorite des bourbons.

Prodigues pour se procurer des jouissances ou servir leurs vengeances: la parcimonie la plus révoltante les a toujours distingués, comme l'ingratitude les a de tout tems caractérisés.

Quelle bévue échappe encore à notre fameux défenseur quand, parlant de l'inculpation faite à son client d'employer sa liste civile au rétablissement de son autorité, il fait une distinction entre cet emploi et celui qu'il fait de ses trésors en faveur de sa famille et de ses agens. Ne remplissait-il pas, en leur faisant passer le fruit des sueurs d'un peuple accablé, le double vœu de son cœur? Ne donnait-il à ces chères sang-sues les moyens d'intriguer contre la France et d'augmenter le nombre de nos ennemis, pouvait-il employer l'or de la liste civile à une destination plus chère pour lui et plus dangereuse pour nous.

Je doute que les hommes les plus impartiaux puissent expliquer la phrase où Necker, parlant de la position du roi, nous dit que ses devoirs politiques et ses devoirs moraux paraissaient se combattre.

En effet, un prince qui rapporterait au benheur de ses sujets et à leur défense tous ses devoirs politiques, ne serait-il pas en mesure parfaite avec ses devoirs moraux, ou s'il peut en être autrement, la royauté n'est-elle pas le monstre le plus dangereux?

Combien toutes ces réflexions sont maladroites. Néker rélate les fausses et prétendue vertus de la vie entière de Louis seize ; il prétend les mettre en œuvre pour sa défense, et il se sert de la mauvaise éponge d'un décret du corps législatif pour effacer à nos yeux l'une des inculpations les plus terribles, celle d'avoir fait tenir des sommes à l'abominable Bouillé.

Toujours inconséquent et malheureux en parallèles, il compare le farouche Sylla qui vint à bout d'effacer ses crimes du souvenir des romains par l'abandon volontaire du pouvoir souverain, et le bon et compatissant Louis seize qui après avoir flatté son peuple de renoncer aux usurpations de ses ancêtres et de corriger les abus énormes enracinés dans sa famille, manque à tous ses sermens en trompant le vœu de ce même peuple qui avait pu le détrôner et lui axait rendu la couronne.

Tout cet échaffaudage de vertus et de sacrifices doit donc tomber devant l'affreuse vérité des résultats effrayans de la conduite du tyran, et il ne restera au ci-devant sauveur de la patrie, à l'immortel Néker que la peine de s'être en vain battu les flancs pour adoucir les couleurs sombres sous lesquelles seules on puisse peindre son criminel client.

Je ne prétends cependant pas condamner l'homme sensible qui gémit en silence sur cette chute terrible, je ne fais point un crime au philosophe qui, comme moi, ennemi du sang, voudrait voir rayer de notre code pénal cette loi atroce qui détruit en un clin-d'œil le fruit de tant d'années, et prive ainsi la société de l'utilité dont pourrait encore être pour elle le criminel : mais comme Néker, je ne crois pas qu'un roi, qui n'est cependant qu'un homme, puisse être jugé et puni comme un homme ordinaire.

Si je voyais dans l'intérieur de l'état une lutte moins dangereuse entre tous les partis échauffés par l'intrigue, et au-dehors tous les peuples libres et d'accord sur cette paix universelle encore trop éloignée, certes je serais le premier, après son jugement, à défendre sa vie ; mais dans l'état actuel de la France et dans l'agitation dangereuse de l'Europe, comment le considérer sous un autre rapport que sous celui d'un point de ralliement des agitateurs contre-révolutionnaires et comme un noyau de contre-révolution. Alors la saine politique permet-elle en sa faveur une grace qui, tôt ou tard, deviendrait la cause de la subversion de la république.

L. Durocher.